

Sanction: AEC

Taux de placement: 95%

Durée: 870 heures, 13 mois

**Formule permettant la conciliation
travail et études**

**FAIRE UNE DEMANDE
D'ADMISSION**

Rendez-vous sur le site Internet au :

www.sracq.qc.ca

Ou composez le 418-659-4873

Grille de cours

Notions de droit en assurance de dommages	45 h
Comptabilité financière	60 h
Assurance de biens et responsabilité civile des particuliers	60 h
Normes de prévention relatives aux bâtiments	45 h
Intégration professionnelle dans un environnement informatisé	75 h
Assurance automobile des particuliers et des entreprises	75 h
Communication et vente en assurance de dommages	60 h
Domages directs et indirects et produits complémentaires	90 h
Analyse de risques en assurance des particuliers	60 h
Assurance responsabilité civile des entreprises	60 h
Analyse de risques en assurance des entreprises	60 h
Règlement d'un sinistre	105 h
Prise en charge de sa carrière	75 h

Aide financière

Les droits de scolarité sont financés par le MELS. Les droits d'inscription, les frais afférents et le matériel scolaire (volumes, notes de cours et autres), sont à la charge des étudiants. Ils ne représentent qu'une faible proportion des coûts de la formation.

Le programme est admissible au régime des prêts et bourses du MELS.

Si vous êtes présentement sans emploi, il est possible que vous ayez accès à du financement personnel. Vérifiez auprès d'un conseiller de votre centre local d'emploi (CLE).

POUR EN SAVOIR PLUS

Cégep de Lévis-Lauzon

Direction de la formation continue
et des services aux entreprises

Téléphone : 418 835-1421

Courriel : dfc@cll.qc.ca

www.cll.qc.ca/dfc

ASSURANCE DE DOMMAGES



Devenez

- Agent en assurance
- Courtier en assurance
- Expert en sinistres
- Souscripteur



Formation continue
Services aux entreprises

ASSURANCE DE DOMMAGES



Perspectives d'emploi

Emploi-Québec prévoit que d'ici 2020, il y aura plus d'un million de postes à pourvoir dans l'industrie de l'assurance au Québec. Les entreprises sont par conséquent, activement à la recherche de main d'œuvre afin d'assurer la relève.

Description

Le programme, révisé en 2013, vise une formation étendue couvrant toutes les fonctions de travail nécessitant l'obtention d'un certificat d'exercice en assurance de dommages, et ce, tant dans le secteur des particuliers que celui des entreprises.

Ce programme a pour but de répondre aux besoins de formation relatifs aux fonctions de travail des agents ou des courtiers d'assurance, des souscripteurs et des experts en sinistres.

Pourquoi CHOISIR Lévis-Lauzon ?

De la vision, du génie et de la passion!

- Formation offerte au Campus de St-Romuald, à la tête des ponts.
- Accès à des laboratoires informatisés équipés des logiciels utilisés dans la pratique courante, vous donnant une longueur d'avance sur le marché du travail.
- Un Cégep branché sur le monde du travail.
- Une institution reconnue pour la qualité de sa formation.
- Un fier partenaire dans le développement économique de sa région.
- Un milieu de vie dynamique, innovant et motivant.

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à ce programme la personne qui répond à l'un des critères suivants.

Elle a :

- Interrompu ses études à temps plein pour au moins 2 sessions consécutives ou 1 année scolaire ;
- Poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins 2 sessions consécutives ou 1 année scolaire ;
- Interrompu ses études à temps plein pendant une session et a poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session ;
- Est titulaire d'un diplôme d'études professionnelles ;
- Est titulaire d'un DES et souhaite poursuivre dans un programme pour lequel il n'existe aucun programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales ;

De plus, la personne doit :

- Détenir un diplôme d'études secondaires OU un diplôme jugé équivalent par le MELS OU une formation jugée suffisante par le Collège.